

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANDIVY**

Séance du 26 février 2025

Le vingt-six janvier deux mil vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Landivy, légalement convoqué le vingt et un février deux mil vingt-cinq, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel RONCERAY, Maire.

Nombre de membres

en exercice : 15

présents : 9

votants : 9

absents : 5

Présents : M BAZILLE, M DEMAZEL, M DREUX, MME EPRON, M GOBÉ, MME GOUIN, MME MY, M NOURY, MME MARY

Absents excusés : M LÉON, MME PENLOUP, MME LANCIEN, M PLANNELLES-GARCIA, MME HAVARD

Absents qui ont donné pouvoir :

Secrétaire de séance : Monsieur BAZILLE Thierry

N°2025009 - Objet : Approbation des Comptes Financiers Uniques 2024 (CFU) Budget principal
commune

En mai 2024, la commune s'est portée candidate à l'expérimentation du CFU ouverte pour les collectivités territoriales et leurs groupements volontaires.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes »

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.161.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

L'assemblée est invitée à désigner un Président de séance pour le vote du CFU 2024 du budget principal, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire propose de désigner madame MARY Maryline en sa qualité première adjointe.

Après présentation du CFU 2024, Monsieur le Maire sort et ne prend pas part au vote.

Le CFU fait ressortir les résultats suivants :

L'exécution du budget principal est arrêtée à la somme de 3 147 948,60 € en recettes et 2 647 624,28 € en dépenses.

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 1 485 667.28 € en recettes, 1 349 350.49€ en dépenses et dégagent un résultat excédentaire de la section de +136 316.79 €.

En investissement, les recettes réalisées s'établissent à 1 662 281.32€ et les dépenses à 1 298 273.79€, soit un résultat excédentaire de la section de + 364 007.53€.

Accusé de réception en préfecture
053-215301250-20250226-DCM2025009-DE
Date de télétransmission : 04/03/2025
Date de réception préfecture : 04/03/2025

Section	Mandat émis (en €)	Titres émis (en €)	Résultat de l'exercice 2024 (en €)
Total	2 647 624,28 €	3 147 948,60 €	500 324,32 €
Fonctionnement	1 349 350,49 €	1 485 667,28 €	136 316,79 €
Investissement	1 298 273,79 €	1 662 281,32 €	364 007,53 €

Compte tenu des résultats antérieurs reportés (-103 384.84€) et des restes à réaliser en dépenses de d'investissement 378 433.52€, et des restes à réaliser en recettes d'investissement 338 216.56€ le résultat de clôture est excédentaire à hauteur de 220 405.73€.

Section	Résultat de l'exercice 2024 (en €)	Résultat antérieur reporté (en €)	Résultat cumulé (en €)	Restes à réaliser (dépenses-recettes) en €	Résultat de cloture (en €)
Total	500 324,32 €	- 103 384,84 €	396 939,48 €	40 216,96 €	356 722,52 €
Fonctionnement	136 316,79 €	- €	136 316,79 €		136 316,79 €
Investissement	364 007,53 €	- 103 384,84 €	260 622,69 €	40 216,96 €	220 405,73 €

RESULTAT DE L'EXERCICE :

Déficit.....
Excédent..... 136 316,79 €

EXCEDENT AU 31.12.2024..... 136 316,79 €

Excédent cumulé d'investissement 2024 **260 622,69 €**
Restes à réaliser dépenses 378 433,52 €
Restes à réaliser recettes 338 216,56 €

Solde disponible affecté comme suit :
Affectation de l'excédent de fonctionnement au 002 **136 316.79 €**
Affectation de l'excédent d'investissement au 001 **260 622.29 €**
Affectation à la section d'investissement compte 1068 : **0.00€**

Et ont signé les membres présents

Le secrétaire de séance,

Fait et délibéré le 26 février 2025
Pour extrait conforme,
Marcel RONCERAY, Maire



MS Ronceray